Se retrouver

Rentrée 2023 / 2024
Mode d'emploi

École municipale de musique

École municipale de musique
9, rue du Breu – 01710 THOIRY
Tél : 04 50 41 28 22
Courriel : ecoledemusique@mairie-thoiry.fr

THOIRY

www.mairie-thoiry.fr

♫ PRÉAMBULE ♫

L'école municipale de musique de Thoiry est un établissement culturel public et spécialisé dans l'enseignement de la musique instrumentale et de la pratique vocale. Elle est régie de la ville de Thoiry qui entend ainsi apporter son concours à la découverte, la pratique et la promotion de la culture musicale auprès de ses administrés.

Il y est proposé un enseignement destiné à tous les publics, qu'ils soient débutants ou non.
Par un enseignement adapté, l'école municipale de musique favorise le développement de la pratique amateur et constitue pour les élèves une véritable porte d'entrée vers les conservatoires de musique municipaux ou départementaux.

Affiliée à la Fédération Musicale de l'Ain (FMA), échelon départementale de la Confédération Musicale de France (CMF), l'école municipale de musique s'attache au respect des préconisations nationales et fédératives et inscrit son action dans le champ définis par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques mis en œuvre par le département de l'Ain.
L'équipe pédagogique est composée d'enseignants diplômés et qualifiés.

Les activités suivantes y sont proposées :

Hautbois

Flûte traversière

Clarinette

Baryton

Cor d'harmonie

Trompette

Trombone

Saxophone

Percussions

Piano

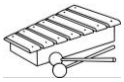
Éveil musical

Formation musicale

Chorale

Chant

Big band

Musique de chambre

Orchestre Junior

Ensemble adulte

Guitare

Les horaires qui suivent sont donnés à titre indicatif et restent soumis aux changements liés à l'organisation propre à chaque rentrée.

♫ CLASSE D'ÉVEIL ♫

Ces cours s'adressent aux enfants de 4 à 6 ans et auront lieu le mercredi. Les classes seront limitées à un nombre d'élèves en fonction de la règlementation nationale en vigueur.

Éveil 1 (enfant né en 2019) : mercredi de 09h00 à 09h45 et de 11h15 à 12h00
Éveil 2 (enfant né en 2018) : mercredi de 09h45 à 10h30 et de 14h15 à 15h00
Éveil 3 (enfant né en 2017) : mercredi de 10h30 à 11h15 et de 13h30 à 14h15

Les cours d'éveil débuteront le 13 septembre 2023.

♫ FORMATION MUSICALE ENFANTS *(solfège)* ♫

Pour les élèves inscrits en instrument, les cours de FM (Formation Musicale) sont obligatoires jusqu'en première année de second cycle incluse. Voici pour rappel le cursus dans sa globalité :

1er cycle : Il est réparti sur plus ou moins 4 ans (en fonction de la progression des élèves). Il est validé par un examen départemental de fin de cycle organisé par la FMA (Fédération Musicale de l'Ain) à laquelle l'école municipale de musique est affiliée. L'obtention de ce diplôme permet la poursuite de l'apprentissage en second cycle.

2e cycle : Il est réparti sur plus ou moins 4 ans (en fonction de la progression des élèves). Il est validé par un examen départemental de fin de cycle, le brevet organisé par la FMA.
Dans notre école, seule la première année dans le second cycle est obligatoire, mais il est recommandé de poursuivre jusqu'à l'obtention du brevet de fin de cycle II, afin de garantir les bases minimums nécessaires à une autonomie suffisante pour la pratique d'un instrument.

Les années intra cycles font l'objet d'une évaluation interne annuelle pour valider les acquis et suivre l'évolution de chaque élève, afin de les présenter en fin de cycle au moment le plus opportun.
Les élèves qui le souhaitent pourront se perfectionner au-delà du cycle II.

Le prix de ces cours est intégré dans les tarifs du cours d'instrument, car il fait partie intégrante de la formation.

Horaires pour le 1er cycle :

Pour le premier cycle, les cours auront lieu les jours et heures suivants :

Année 1 (A1) :	mercredi 09h00 - 10h00 et/ou lundi 16h45 - 17h45 (en fonction des effectifs)
Année 2 (A2) :	mardi 16h45 - 17h45 et/ou mercredi 10h00 - 11h00 (en fonction des effectifs)
Année 3 (A3) :	lundi 17h45 - 18h45
Année 4 (FC1) :	mardi 17h45 - 19h15

Horaires pour le 2ème cycle :

Pour le deuxième cycle, les cours auront lieu les jours et heures suivants :

Année 1 (B1) :	jeudi 18h45 - 20h00
Année 2 et 3 (B2) + (B3) :	lundi 18h45 - 20h00
Année 4 (FC2) :	Mardi 19h15 – 20h30

Tous les cours de FM débuteront la semaine du 11 septembre 2023.

♫ PARCOURS DECOUVERTE *(priorité aux élèves ayant suivi les cours d'éveil 3 en 2022/2023)* ♫

Ce cours aura lieu le jeudi. Il débutera par 1 heure de formation musicale de 16h45 à 17h45, suivie d'1 heure de cours d'instrument de 17h45 à 18h45 (à confirmer : hautbois, tuba, cor d'harmonie, clarinette, percussions) les instruments sont mis à disposition aux élèves. Une réunion sera prévue avec les parents lors du 1er cours (horaire à préciser)

♫ FORMATION MUSICALE ADULTES *(solfège)* ♫

Une classe tous niveaux confondus sur une séance d'1 heure avec les élèves ayant pratiqué en 2022 - 2023. Les cours auront lieu le jeudi de 20h00 à 21h00.

♫ COURS D'INSTRUMENT ♫

Les élèves ayant suivi la 1ère année de FM (Formation Musicale) ou le Parcours découverte peuvent choisir un instrument (en fonction des places disponibles). Ils ont la possibilité de faire un 2ème choix d'instrument en cas d'impossibilité pour le premier choix.
Les cours d'instrument sont individuels et durent 30 minutes puis 45 minutes à partir de la fin de cycle 1. Ils suivent le même cursus que pour la FM et des examens départementaux valideront le passage d'un cycle à l'autre.
C'est le professeur qui décide, en concertation avec l'élève, les parents et le directeur de l'école, quand un enfant est de niveau pour présenter cet examen, la décision devra être prise au plus tard en janvier.
Les instruments suivants bénéficient d'un tarif promotionnel la première année pour ceux qui débuteraient *le hautbois, le basson, la clarinette, le cor d'harmonie, le trombone, le baryton ou le tuba.*

Les élèves seront contactés par les professeurs la semaine du 4 septembre 2023 afin de définir les horaires de cours de la rentrée prochaine.

♫ ATELIERS MUSICAUX ♫

Les ateliers permettent aux élèves de l'école municipale de musique de participer gratuitement à un ou plusieurs groupes de pratique collective. Nous encourageons vivement tous les élèves à rejoindre l'un d'entre eux dès que possible. Cette activité est une facette indispensable de l'apprentissage musical et est au cœur de notre projet pédagogique. La pluralité de ces groupes devrait permettre à chaque élève de trouver son niveau et son style. N'hésitez pas à en parler avec vos professeurs.

Les élèves non-inscrits à l'école peuvent également intégrer ces ateliers (voir grille tarifaire).

Attention : La participation à un de ces ateliers sera bientôt une unité de valeur (UV) obligatoire pour valider le diplôme obtenu en cours d'année.

Chorale enfants	Ouverte à partir de 6 ans Le lundi de 16h45 à 17h30 (à partir du lundi 11 septembre 2023).
Chorale adultes	Ouverte à partir de 15 ans. Le lundi de 20h00 à 22h00 (à partir du lundi 11 septembre 2023).
Ensemble adultes	Ouvert à tous les élèves adultes de l'école Début des répétitions semaine du 11 septembre 2023. Jour et horaire à définir à la rentrée avec le professeur en charge.
Orchestre junior	Ouvert à tous les élèves dès la deuxième année d'instrument. Le vendredi de 19h00 à 20h30 (à partir du lundi 15 septembre 2023).
Big band	Ouvert aux élèves du 2ème cycle d'instrument Début des répétitions semaine du 11 septembre 2023. Jour et horaire à définir à la rentrée avec le professeur en charge.

École municipale de musique
9, rue du Breu – 01710 THOIRY
Tél : 04 50 41 28 22
Courriel : ecoledemusique@mairie-thoiry.fr